

Adresse de la société populaire et des trois sections réunies de Lisieux (Calvados) qui témoignent du civisme de leurs habitants, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et des trois sections réunies de Lisieux (Calvados) qui témoignent du civisme de leurs habitants, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 260-261;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25474_t1_0260_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

20

La société régénérée des amis de la Liberté et de l'Égalité, séance à Rosselgène (1), ci-devant Saint-Avoid, envoie à la Convention nationale une adresse conçue ainsi qu'il suit :

« La majesté du peuple français est indignement outragée : ce n'est plus l'infâme Pitt, ce n'est plus le méprisable Georges dont il faut que la République française soit vengée; c'est la plus abominable de toutes les nations, c'est la nation anglaise toute entière qu'il faut précipiter dans l'abyme du néant.

« Tandis que vous instituez des fêtes en l'honneur de l'Être-Suprême, en l'honneur des vertus et des mœurs; tandis que les acclamations qui s'élèvent de tous les points de la France attestent à l'univers que ces institutions sacrées ne sont que l'expression des sentimens de vingt-cinq millions d'hommes libres que vous représentez, une bande de forbans préconise les crimes, institue des écoles d'assassinat ! Les femmes, que la nature n'a faites que pour restaurer le genre humain, que pour verser, avec un lait pur, dans l'âme de leurs nourrissons, les germes de toutes les vertus républicaines, l'odieux peuple anglais les instruit publiquement dans l'art infernal de la scélératè Corday, dans la frénétique lâcheté des assassins.

« Vertueux représentans de la plus généreuse nation du monde, parlez, et bientôt la honte du genre humain sera lavée. Décrétez que le peuple anglais est indigne d'être compté au nombre des nations; décrétez que ce peuple est l'ennemi du genre humain, et que la République française ne posera les armes qu'après l'avoir effacé du globe, décrétez une pyramide sur les côtes de la Manche, sur laquelle sera inscrit en airain ce serment de vingt-cinq millions d'hommes libres : *les Républicains français jurent de détruire l'exécrable peuple anglais*. Décrétez, et vous recevrez les bénédictions du monde entier, et ce serment sublime, répété à-la-fois par tous les hommes-libres, enfantera de nouveaux miracles pour fournir, en peu de temps, les moyens de l'accomplir.

« *Vive la République ! périssent tous les tyrans et tous leurs complices* ».

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (2).

21

L'administration du district de la Caune, département du Tarn, félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle déclare que le Peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et applaudit aux mesures qu'elle a prises pour extirper la mendicité. Législateurs, dit-elle, vous avez bien mérité du ciel et de la terre, et

(1) Moselle.

(2) P.V., XL, 263. Original C 309, pl. 1205, p. 27, daté du 30 prair. et signé WATERMES (présid.), MAGER (secrét.), DURANT (secrét.). Bⁱⁿ, 12 mess.; J. Fr., n° 645; Débats, n° 649; M.U., XLI, 218.

les tyrans coalisés qui ne vous ont tant calomniés que pour mieux tromper leurs sujets et se maintenir sur leurs trônes chancelans, en seront confus. Elle termine par annoncer que, le 27 floréal, elle a expédié par la messagerie d'Alby, à l'adresse de l'administration des monnoies à Paris, 200 marcs d'argenterie provenant des ci-devant églises de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

L'agent national près le district de Librevall (2) annonce à la Convention nationale que les biens des émigrés se vendent toujours très-avantageusement, et que cinq lots, estimés 40,183 liv., ont été adjugés, au milieu des cris répétés de *vive la République !* à la somme de 99,050 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

23

La société populaire et les trois sections réunies de Lizieux, département du Calvados, annoncent à la Convention nationale que les jeunes gens de cette commune, forcés de quitter les ateliers pour voler à la défense de la patrie, ont été aussi-tôt remplacés par tous les autres citoyens, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse; élan subit et grand que les lois sages de la Convention peuvent seules produire. Représentans, disent-elles, jouissez de notre reconnaissance comme une jouissance de vos bienfaits.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Lisieux, 28 flor. II] (5).

« Citoyens,

La patrie a besoin d'hommes et de bras pour combattre les tyrans et préparer la foudre qui doit les anéantir; les jeunes gens appelés les 1^{ers} à sa défense quittent les ateliers pour y voler, et les forges d'où sortira l'explosion puissante et terrible qui doit dissiper tous les ennemis de la liberté auraient pu suspendre un moment leur activité; mais tous les citoyens de Lisieux, tous depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse n'ont eu qu'un sentiment, qu'un desir, qu'une volonté : tous se sont offerts pour remplacer nos jeunes frères, tous ont sollicité d'être les 1^{ers} manœuvres de la fabrication du salpêtre. Ce vœu plus vivement senti qu'exprimé, a comme l'étincelle électrique produit la même commotion dans tous les cœurs et dans le même instant; c'est ce vœu d'autant plus précieux et plus vrai qu'il a été l'élan subit de l'âme que nous nous exprimons de vous adresser. Les lois populaires et sages

(1) P.V., XL, 264. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) St-Amand-Montrond, Cher.

(3) P.V., XL, 265.

(4) P.V., XL, 265.

(5) C 309, pl. 1205, p. 28.

qui émanent de la Convention produisent ces mouvements auxquels on reconnaît l'esprit et le consentement national: Jouissez de notre reconnaissance comme nous jouissons de vos bienfaits ».

LEBROY, LE VILLAIN (*secrét.*), DESCHAMPS [et 2 signatures illisibles].

24

Les membres du comité de surveillance de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin, département de l'Yonne, écrivent à la Convention nationale que son triomphe sera éternel, puisqu'il est celui de la vertu et de la sagesse. Graces immortelles vous soient rendues, disent-ils, citoyens législateurs, de votre décret du 18 floréal, ainsi que la liberté à laquelle vous nous appelez, et que nous aurons si vous continuez vos pénibles travaux. Ils annoncent qu'ils viennent d'ouvrir une nouvelle souscription en faveur de nos braves défenseurs, et de donner plus d'activité à la fabrication du salpêtre, en joignant les cendres de leurs foyers aux terres de leurs caves qui produisoient peu.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Mont-Armance, 1^{er} prair. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Vous étiez dignes de votre triomphe, et il sera éternel puisqu'il est celui de la Vertu et de la sagesse.

Les sacrilèges avaient osé s'attaquer à vous et insulter à la divinité, ils eussent voulu en éteindre l'idée.

Appelés à nous procurer tous les biens vous nous avez rendu le 1^{er}, celui de la certitude du Suprême rémunérateur de la Vertu, et du juste vengeur de la perfidie et du crime.

Grâces immortelles vous en soient rendues ainsi que de la liberté à laquelle vous nous appelez et que nous aurons si vous continuez vos pénibles travaux jusqu'à son plein succès.

Nulle commune n'a donné plus que la nôtre des preuves de civisme et d'attachement à la cause de la Liberté.

Nous venons cependant de faire un nouvel appel à nos concitoyens en faveur de nos braves défenseurs, nous ne l'avions fait qu'à ceux que nous pensions les plus aisés, et il faut que vous le sachiez: tous, les pauvres même, ont voulu y contribuer, nous n'avons eu à nous défendre que du zèle. Ceux que nous n'avions pas mis sur la liste de nos souscripteurs à cause de leur peu de fortune s'en sont affligés, et ont voulu que nous recevions leur offrande.

Nos salpêtres n'avoient pas assez d'activité.

La terre qu'on fouille péniblement et couteusement dans nos caves n'est point assez salpêtrée, nous avons cru devoir demander ce qui peut y suppléer, les cendres de nos foyers; Ayons, comme nos défenseurs notre linge un peu moins blanc, afin de quoi rougir et noircir celui des Autrichiens.

Du salpêtre à présent, à la paix nous aurons des manchettes.

(1) P.V., XL, 265. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) C 308, pl. 1197, p. 23.

Recevez Citoyens le témoignage de notre confiance et de notre attachement égal à celui que nous avons pour la liberté ».

J. CHAT, J. THIERRIOT, N. ROBERT, P. VINCENT, PONTATTIER, MAHÉ, A. CHAILLY, MOREAU.

25

Les officiers municipaux de la commune d'Amboise, hors murs, annoncent à la Convention nationale que, dans cette commune, la fête consacrée à l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme a été célébrée avec joie, avec respect et avec fraternité. Elle a été terminée par un repas fraternel. Un vieillard, plus qu'octogénaire, étoit l'ornement du cortège; les citoyens se sont engagés à prendre soin de lui: ils invitent la Convention à rester à son poste

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Amboise, s.d.*] (2).

« Citoyens Représentants.

La Commune Révolutionnaire d'Amboise extra muros a célébré avec la plus grande joie la fête consacrée à l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme.

L'ordre, le silence religieux, la dignité observés dans cette auguste cérémonie ont dû prouver à tous nos frères combien cette sublime institution touche le cœur de nos administrés.

Dans les chants et les hymnes qui ont eu lieu à cette superbe fête, au milieu des discours touchans qui ont été prononcés, la Sensibilité, la joie, éclataient de toute part, au milieu des cris de vive la Convention, et ses comités de sureté générale, et de salut public, vive la montagne.

Mais, citoyens Représentants, rien ne caractérise mieux la vérité de cette scène touchante, que les repas civiques où tous nos administrés ne formant qu'une seule famille avec les corps constitués, se juraient à l'envi la plus sincère fraternité, et le plus grand dévouement à la chose publique.

Le bon vieillard plus qu'octogénaire qui étoit l'ornement du cortège exaltait son bonheur et sa joie; il recommençait, s'écriait-il, une nouvelle vie... Chacun au milieu des larmes d'attendrissement s'est obligé d'en prendre soin jusqu'à la fin de sa carrière et de partager avec la convention le bonheur de faire des heureux.

Ce respectable homme touché des embrassemens fraternels et des cadeaux signalés qu'il a reçus a beni avec des expressions touchantes l'Être suprême, lui a adressé des prières pour la conservation de nos chers Représentans, et de ses Comités de sureté générale et de salut public; et tous les administrés, et les corps Réunis entraînés par le mouvement de leur cœur ont fait les mêmes vœux. Mais le bonheur de la France étant nécessairement lié aux consolans et généreux travaux de la Convention,

(1) P.V., XL, 266. Bⁱⁿ, 12 mess.; J. Sablier, n° 1407; *Audit. nat.*, n° 646; J. Fr., n° 643; *Débats*, n° 649; J. Paris, n° 548.

(2) C 308, pl. 1197, p. 24.